

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 26 MAI 2014 à 20h30

L'an DEUX MIL QUATORZE, et le VINGT SIX du mois de MAI, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-François GUERITAINE, maire.

Secrétaire de la séance : Mme Séverine GUILLOUX.

PRESENTS : MM. Jean-François GUERITAINE, Marc ROBIN, Franck BARRET, Mmes Brigitte GUILLAUME, Sandrine JAILLOUX, Nathalie COUCHOUD, MM. Didier PIN, Carlos ESTEVES, Jean ROBERT, Stéphane DEBEL, Jean-Philippe BLANC, Bernard PETIT, Mme Françoise CARREAU, MM. Pierre-Yves PERRACHON, Rémy DELEPLANQUE, Mmes Aline SCARDINO, Catherine COCHET, Armelle RAPHANEL, Valérie VERNATON-PERRIN, Fabienne DEGUINE, Suzelle GASCARD, Christelle DUMONTEL, Laura GIRODET, M. Philippe LOURENÇO, Mme Séverine GUILLOUX, M. Guillaume BOUCHACOURT.

EXCUSE : M. Michel JACOB.

En ouverture de séance, M. Jean-François GUERITAINE donne des nouvelles de l'état de santé de M. Michel JACOB, victime d'une chute sérieuse, lequel est rentré à son domicile.

Il remercie ensuite les adjoints qui ont pris le relais suite à ses problèmes de santé et les élus qui ont participé à la tenue des bureaux de vote à l'occasion des élections européennes.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Voirie et réseaux le lundi 12 mai 2014

M. Franck BARRET rappelle les deux programmes examinés au cours de la soirée, à savoir la première tranche de travaux sur la route du Vieux Moulin et la gestion des eaux pluviales, du stationnement et de la circulation dans les Deschamps.

Le second point sera grandement conditionné par la possibilité, ou non, pour la commune d'acquérir une petite parcelle et ainsi aménager des places de stationnement.

Bâtiment les mardis 13 et 20 mai

La commission a consacré beaucoup de temps pour classer les offres des 13 architectes intéressés par le projet de création d'un bâtiment multi accueil. Cependant, malgré le sérieux apporté, un courrier de l'ordre des architectes oblige à différer la décision.

Education et jeunesse le lundi 19 mai

Mme Sandrine JAILLOUX reprend les principaux sujets évoqués lors de la réunion : création et ouverture d'un lieu d'accueil enfants parents ; augmentation du temps de travail de la responsable du relais d'assistantes maternelles ; signature d'un nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF ; changement de grade d'un agent à la halte-garderie suite à réussite à un concours ; suggestions des enfants du conseil communal des jeunes.

La proposition des enseignants de donner un nom à l'école élémentaire figurait également à l'ordre du jour, courrier motivé à l'appui.

Ce soir, les élus, à la majorité (17 pour ; 4 contre ; 5 abstentions), acceptent de donner le nom de Nelson MANDELA à l'école, et ce suite au travail mené en classe. A chaque rentrée, le parcours de cet homme devra être rappelé ainsi que les raisons pour lesquelles son nom a été proposé.

Concernant l'école maternelle, les enseignants sont invités à suggérer des noms.

Urbanisme – logement – environnement le vendredi 23 mai

L'attribution de logements communaux, la révision du plan local d'urbanisme, l'élaboration du règlement local de publicité et le droit de préemption urbain composaient le menu de la soirée. Mme Brigitte GUILLAUME reprend ces différents points.

Le recours déposé quant à la suppression de l'espace boisé des Tilleuls, (re)classé après l'enquête d'utilité publique, est accepté. Les démarches administratives seront engagées avant la fin de l'année.

Suite à l'intervention d'un conseiller, la possibilité de préempter pour assurer le maintien des commerces va être vérifiée.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MULTI ACCUEIL – CHOIX DE L'ARCHITECTE

La commission des bâtiments, au cours de ses séances en date des 13 et 20 mai 2014, a très sérieusement examiné les 13 dossiers de candidatures reçus pour la maîtrise d'œuvre liée au futur bâtiment multi accueil.

Le classement a été établi mais, malheureusement, au vu du courrier reçu de l'ordre des architectes, il apparaît risqué de prendre une décision ce soir.

Les renseignements nécessaires vont être pris, notamment au niveau de la légalité, pour savoir quelle suite doit être donnée.

Cependant, les élus confirment leur volonté de tout mettre en œuvre pour concrétiser dans les délais ce projet.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu,

DECIDE de maintenir le projet de construction d'un bâtiment multi accueil dont les travaux débiteront en avril 2015,

FIXE le montant maximum de la dépense à la somme de 700.000 euros TTC,

S'ENGAGE à retenir un architecte avant la fin du mois de juillet

DONNE tout pouvoir au maire pour poursuivre les démarches.

CREATION ET OUVERTURE D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Le projet de création et d'ouverture d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP), à la rentrée de septembre, a été longuement développé lors de la commission « éducation et jeunesse » du lundi 19 mai 2014.

Les élus, conscients du rôle futur de cette structure, informés du lieu, des moyens humains et financiers engagés, examinent très favorablement ce projet.

Dans ces conditions,

le conseil municipal

DECIDE de créer et d'ouvrir, dès le 1^{er} septembre 2014, un lieu d'accueil enfants parents

DONNE tout pouvoir au maire pour signer les documents à intervenir.

PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Au cours de la séance de commission « éducation et jeunesse », en date du 19 mai 2014, ont été évoqués et débattus favorablement une augmentation du temps hebdomadaire de travail de la responsable du relais d'assistantes maternelles et un changement de grade suite à réussite à concours d'un agent de la halte-garderie.

Le conseil municipal,

l'exposé du maire entendu,

DECIDE de modifier dans les conditions suivantes le tableau des effectifs

Date d'effet	Postes à supprimer	Postes à créer
01/07/2014	Adjoint technique 2 ^{ème} classe (T.C)	Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe (T.C)
01/09/2014	Responsable RAM en CDI (20h/sem)	Responsable RAM en CDI (22h/sem)

ATTRIBUE l'indemnité d'administration et de technicité au cadre d'emploi créé,

DONNE tout pouvoir à M. Jean-François GUÉRITAINE pour signer les documents à intervenir.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Comme annoncé au cours de la réunion de la commission « éducation jeunesse » du lundi 19 mai 2014, un nouveau contrat enfance jeunesse doit être signé avec la caisse d'allocations familiales de Saône et Loire.

Le conseil municipal

DECIDE de donner tout pouvoir au maire pour signer le futur contrat enfance jeunesse à intervenir avec la caisse d'allocations familiales avec effet au 1^{er} janvier 2014. (années 2014-2015-2016).

LOCATION D'UN APPARTEMENT – M. et Mme BERGUI

Après examen de la candidature en commission « logement », le vendredi 23 mai 2014, et au vu des éléments rapportés depuis,

le conseil municipal

DECIDE de louer, à compter du 1^{er} juin 2014, à M. et Mme Norddine BERGUI, un appartement T3, (1^{er} étage), sis au 2 le bourg, précédemment occupé par Mme Louise DURY,
FIXE le montant du loyer mensuel à la somme de 380 euros (trois cent quatre-vingt euros),
DONNE tout pouvoir au maire pour signer les documents à intervenir.

LOCATION D'UN APPARTEMENT – Mme Alexandra COUDERT

Après examen de la candidature en commission « logement », le vendredi 23 mai 2014,
le conseil municipal

DECIDE de louer, à compter du 16 juin 2014, à Mme Alexandra COUDERT, un appartement T2, (1^{er} étage), sis au 2 place de l'église, actuellement occupé par M. et Mme Norddine BERGUI,
FIXE le montant du loyer mensuel à la somme de 350 euros (trois cent cinquante euros),
DONNE tout pouvoir au maire pour signer les documents à intervenir.

LOCATION D'UN APPARTEMENT – M. Eric PHILIPPON

Après examen de la candidature en commission « logement », le vendredi 23 mai 2014,
le conseil municipal

DECIDE de louer, à compter du 1^{er} juillet 2014, à M. Eric PHILIPPON, un appartement T4, (1^{er} étage), sis au 5 le bourg, actuellement occupé par Mme Maud LAURENT et M. Samuel CHOLLAT,
FIXE le montant du loyer mensuel à la somme de 580 euros (cinq cent quatre-vingt euros),
DONNE tout pouvoir au maire pour signer les documents à intervenir.

INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article L211.1 du code de l'urbanisme, le droit de préemption urbain peut être institué de plein droit sur tout ou partie des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées aux plans locaux d'urbanisme approuvés,

Considérant que le plan local d'urbanisme de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY a été approuvé le 17 mars 2014,

Considérant qu'il est souhaitable d'instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU, conformément aux dispositions de l'article L201.1 du code de l'urbanisme en vue de :

- mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- favoriser de développement des loisirs et du tourisme,
- réaliser les équipements collectifs,
- lutter contre l'insalubrité,
- constituer des réserves foncières afin de permettre la réalisation de ces opérations.

Considérant que la création de ce droit de préemption urbain permettrait une meilleure mise en œuvre de la politique communale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'instituer un droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme,

DONNE délégation au maire pour exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain.

La présente décision fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département et d'une information aux services fiscaux, au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, au barreau et au greffe du tribunal de grande instance.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. Jean-François GUÉRITAINE rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, soit instituée une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou un adjoint délégué.

Dans les collectivités de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'union Européenne, avoir plus de 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires est du ressort du directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE d'arrêter une liste de 16 titulaires et de 16 suppléants et de la transmettre au service des finances publiques.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2014 – BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal

DECIDE de procéder à une première modification sur le budget communal 2014.

Dépense d'investissement

Article 2111 +3.000 euros
Intégration de voies dans le domaine public

Article 2315-230 -3.000 euros
Travaux route du vieux moulin

QUESTIONS DIVERSES

Informations données par M. Jean-François GUÉRITAINE.

• au sujet du lotissement les Tilleuls, il est confirmé que la commune ne reprendra jamais la voirie et les réseaux.

• la lutte contre la flavescence dorée est mise en œuvre. M. Guillaume BOUCHACOURT précise que les viticulteurs devront traiter 2 fois dans notre commune (en mai et en juin). Les propriétaires de vignes abandonnées seront rappelés à l'ordre. Un texte va être inséré sur le site communal.

• le comité de pilotage en charge de l'application de la réforme des rythmes scolaires poursuit son travail. Mme Sandrine JAILLOUX signale que les parents des élèves de l'école primaire seront informés des décisions prises, au niveau local, le 2 juin dans la salle du pressoir.

• la commune avait recruté 3 jeunes en contrat emploi avenir au sein du service périscolaire. Si 2 donnent grande satisfaction, il a fallu se séparer du troisième. Son remplacement devrait être imminent. Ces jeunes gens, associés à quelques bénévoles, à quelques personnels embauchés pour des temps incomplets, aux équipes en place, participeront à l'encadrement des enfants pendant le temps périéducatif.

• le principe d'une assistance à maîtrise d'ouvrage semble préférable dans le cadre du changement de fenêtres au restaurant scolaire et de portes à l'école élémentaire.

La proposition de la SARL AAMARIGE est retenue à hauteur de 1.842 euros T.T.C. (établissement du dossier de consultation et choix de l'entreprise).

• une date doit être arrêtée pour une seconde demi-journée de visite des bâtiments communaux. Le samedi 21 juin à 9 heures (rendez-vous sur la place de l'église).

• les élus sont invités à un mariage organisé ce samedi. Un cadeau sera offert à l'époux, membre du conseil communal des jeunes depuis l'origine.

• une rencontre élus/agents sera organisée le lundi 23 juin.

• l'association « entre Prés et Jardins » est dissoute. Lecture est donnée du courrier du président qui regrette l'absence de candidature pour le renouvellement du bureau et remercie la commune pour le prêt régulier de salles.

M. Philippe BLANC informe les élus que cette AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) a permis de maintenir un emploi, d'écouler une production, de consommer des légumes de saison.

M. Pierre-Yves PERRACHON s'interroge : pourquoi ne pas se servir de la maison de pays ?

Tour de table

- M. Franck BARRET annonce le début des travaux de fauchage et d'élagage.

Au nord-est de la zone verte des Grandes Terres, dans l'emprise du lotissement « le Clos Méziat », des places de stationnement et un parcours VTT vont être créés.

Un chantier doit être entrepris pour permettre la maîtrise dans l'écoulement des eaux pluviales, vers le pont SNCF, non loin de l'auberge du Bois de Loyse.

Actuellement, en liaison avec les services techniques, un point est fait quant au besoin en renouvellement de matériels.

- Mme Sandrine JAILLOUX félicite les personnes qui ont organisé, samedi, pour les petits et les grands, une belle journée dédiée au 30^{ème} anniversaire du Sou des écoles. Ce fut une réussite.

- M. Didier PIN a remarqué le changement de tuiles sur une maison en cours de construction, dans la traversée de Pontanevaux, et ce suite à une intervention de la mairie.

- M. Jean ROBERT avait signalé un souci au niveau de l'éclairage public dans les Grandes Terres. Ces anomalies répétées ont été transmises à qui de droit.

- Mme Valérie VERNATON-PERRIN demande si une réglementation existe quant à l'utilisation des éfaroucheurs à oiseaux. Se renseigner.

Pour faciliter les fêtes de quartier, il faudrait récupérer des chapiteaux. Voir le comité des fêtes et les commerçants.

- M. Bernard PETIT rappelle sa précédente intervention sur l'absence d'un panneau à l'entrée du parking du collège. Un rendez-vous est fixé demain, à 9 heures, sur place.

- Mme Fabienne DEGUINE intervient par rapport aux poubelles entreposées contre le grillage d'un particulier à l'entrée du lotissement des Platets. La construction d'une plateforme pourrait s'envisager.

- M. Pierre-Yves PERRACHON propose que la cour de la maison de pays soit facilement mieux éclairée. Les services techniques vont être contactés.

- Mme Suzelle GASCARD demande à qui appartient le terrain à l'Est de l'étude notariale. M. le maire lui répond que la commune lui a vendu. Comment l'utilisera-t-elle en totalité ?

Pour quelle raison des agents nettoient alors ce terrain ? M. Franck BARRET précise qu'ils entretiennent le seul domaine public.

Concernant le site communal, pourquoi seuls quelques artisans et commerçants sont enregistrés dessus ? La raison n'est pas connue, mais ceux qui souhaitent figurer dessus peuvent s'adresser en mairie.

Enfin, dans son quartier, un voisin fait des feux intenses. Qui peut sanctionner ? Le policier municipal, oui bien sûr, mais la gendarmerie est à proximité immédiate.

- M. Guillaume BOUCHACOURT signale une haie non entretenue le long d'un chemin aux Blémonts. A voir avec le propriétaire.

Le propriétaire du bar restaurant « le Privilège » lui a signalé que les feuilles s'amassaient devant son portail. Les élus ne voient pas quel dispositif fonctionnel pourrait être installé sur le domaine public pour régler la situation. Il a également suggéré que les cars scolaires ne traversent pas systématiquement le centre du village. La commune n'a pas le pouvoir de décision car il s'agit d'une compétence départementale.

- Mme Séverine GUILLOUX, tout comme ses voisins, a dû subir des nuisances sonores après un vide maison privé organisé aux Jardins de Loyse.

- Mme Nathalie COUCHOUD dit bravo au FLAC pour la qualité des pièces de théâtre présentées ainsi qu'aux organisateurs du récent rallye des vignes en fleurs.

- M. Marc ROBIN précise que les rallonges de tables, dans cette pièce, ont été confectionnées par un agent des services techniques. Des tampons en feutre ont également été collés sous le mobilier.

Pour la salle du pressoir, désormais, des chariots fonctionnels sont à disposition pour le transport des tables et des chaises.

Dans le bâtiment de l'école élémentaire, suite au dernier passage des pompiers, il va falloir remplacer l'alarme.

- Mme Brigitte GUILLAUME demande si la commune a mandaté quelqu'un pour la pose d'alarme aux Nugnets dans les maisons ? Réponse négative.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MAI 2014

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
58/2014	Construction d'un bâtiment multi accueil – Choix de l'architecte
59/2014	Création et ouverture d'un lieu d'accueil enfants parents
60/2014	Personnel communal – Tableau des effectifs
61/2014	Contrat enfance jeunesse
62/2014	Location d'un appartement – M. et Mme BERGUI
63/2014	Location d'un appartement – Mme Alexandra COUDERT
64/2014	Location d'un appartement – M. Eric PHILIPPON
65/2014	Institution d'un droit de préemption urbain
66/2014	Commission communale des impôts directs
67/2014	Décision modificative n°1/2014 – Budget communal

Membres du conseil municipal

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
GUÉRITAINE Jean-François	Maire	
ROBIN Marc	Premier adjoint	
BARRET Franck	Deuxième adjoint	
GUILLAUME Brigitte	Troisième adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Quatrième adjoint	
COUCHOUD Nathalie	Cinquième adjoint	
PIN Didier	Sixième adjoint	
ESTEVEES Carlos	Septième adjoint	
ROBERT Jean	Conseiller municipal	
JACOB Michel	Conseiller municipal	Excusé
DEBEL Stephan	Conseiller municipal	
BLANC Jean-Philippe	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
CARREAU Françoise	Conseillère municipale	
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
DELEPLANQUE Rémy	Conseiller municipal	

SCARDINO Aline	Conseillère municipale	
COCHET Catherine	Conseillère municipale	
RAPHANEL Armelle	Conseillère municipale	
VERNATON-PERRIN Valérie	Conseillère municipale	
DEGUINE Fabienne	Conseillère municipale	
GASCARD Suzelle	Conseillère municipale	
DUMONTEL Christelle	Conseillère municipale	
GIRODET Laura	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
GUILLOUX Séverine	Conseillère municipale	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	